

Les nouveaux rapports industrie-services à l'ère du numérique

Déclaration du groupe de la coopération

Aux évolutions dues aux effets d'une mondialisation accélérée, s'ajoutent celles engendrées par l'irruption des techniques numériques. Le numérique bouleverse en profondeur notre société, notre économie et plus particulièrement notre industrie. De redoutables défis s'imposent aux entreprises en impactant leur fonctionnement même. Les effets de cette révolution numérique sur les rapports industrie-services sont paradoxaux et génèrent opportunités et risques.

Les risques sont de plus en plus prégnants : le « compromis social » issu des Trente Glorieuses basé sur le salariat est questionné par le développement de la multi-activité, d'activités autonomes, synonymes trop souvent de dumping social et de concurrence déloyale. Les opportunités, elles, seront-elles être saisies également par et pour tous ?

Le travail conduit souligne également que le numérique impacte les fondamentaux du système productif : l'usage l'emporte sur la propriété et le client devient à la fois producteur et consommateur. Notre société - aujourd'hui attachée à un modèle vertical et hiérarchique - peut-elle s'adapter rapidement à un modèle « horizontal », fondé sur le partage et les communautés collaboratives ?

Oui, il y a urgence pour une néo-industrialisation de la France dans ce contexte en pleine mutation. Cela passe en effet par un soutien à une territorialisation de l'industrie à laquelle les coopératives sont particulièrement attachées. L'ancrage territorial constitue en effet pour elles un atout économique, par exemple l'origine géographique des produits comme source de valeur ajoutée pour l'entreprise, et également un atout sociétal lié à la proximité avec les producteurs et l'interaction avec le tissu local.

Pour relever ces défis, nous sommes convaincus que la compétitivité de la France passera par sa capacité à promouvoir, à développer et à partager l'intelligence et le travail. Nous soutenons une approche de l'entreprise dans sa dimension globale, qui repose sur les relations entre les dirigeants, les salariés et les apporteurs de capitaux. L'avis rappelle la préconisation adoptée par notre assemblée qui concerne l'idée de créer un droit de l'entreprise reconnaissant cette mission de création collective.

Nous soutenons également les propositions liées à l'importance pour l'entreprise d'intégrer plus largement les intérêts de l'ensemble des parties prenantes à son activité dans l'optique d'un

développement durable : son territoire et son environnement, ses fournisseurs et sous-traitants, ses clients et consommateurs, notamment via les démarches RSE.

Au-delà, nous soutenons l'idée d'une nouvelle gouvernance économique, au niveau local comme global, pour que les transformations à l'œuvre ne permettent pas une captation de la valeur ajoutée toujours plus importante au profit de quelques intérêts particuliers mais que la création collective des richesses soit également synonyme d'un enrichissement collectif des sociétés humaines. Nous partageons également vos propositions tant de construction de véritables écosystèmes territoriaux que de réglementations économiques, en particuliers fiscales.

Au regard des défis à relever, une véritable stratégie industrielle doit être élaborée tant au niveau européen et national que dans nos territoires. Les travaux de grande qualité conduits par cette section tout au long de cette mandature peuvent y contribuer.

Le groupe de la coopération a voté faveurs de l'avis.